

Qu'est-ce qu'une Convention territoriale globale (CTG) ?

Une Convention territoriale globale (CTG), c'est une convention entre une communauté de communes ou d'agglomération, les communes, la Caf, et la Msa sur certains territoires, pour développer les services et actions dont les habitants du territoire ont besoin.

Concrètement, la CTG permet aux collectivités locales de porter un projet social pour leurs habitants et d'affirmer leurs ambitions sociales et familiales.

Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est dite "globale" car elle porte sur l'ensemble des domaines d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, amélioration du cadre de vie, insertion, handicap et accès aux droits.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour identifier, sur le terrain, les besoins sociaux et dégager les priorités et les objectifs communs dans le cadre d'un plan d'actions.

Qui bénéficie de la CTG ?

Tous les habitants du territoire bénéficient des services développés : parents, enfants, adolescents, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, en activité ou en recherche d'emploi, etc.

La CTG mobilise fortement les acteurs sociaux du territoire. Elle renforce les coopérations pour favoriser l'efficacité et la complémentarité des interventions, permettant ainsi d'ajuster les politiques sociales au plus près des familles, et de renforcer l'attractivité du territoire.

Seize CTG sont signées sur le département du Haut-Rhin, couvrant l'ensemble de la population haut-rhinoise.

La CTG, un projet social concerté pour assurer un accès de tous à des services complets, innovants et de qualité



Plus d'infos ?

Pour davantage d'informations, il est possible de contacter :

Le chargé de coopération globale de la CTG à la communauté de communes de Colmar Agglomération :

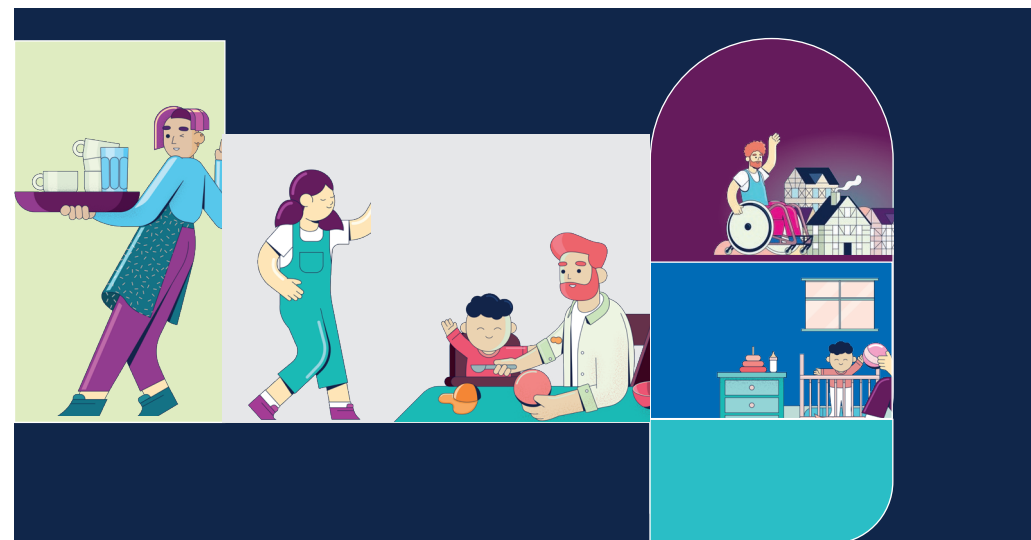
Baptiste HEIMBURGER

baptiste.heimburger@colmar.fr – 03 69 99 55 24

La chargée de conseil et développement de la Caf :

Claire FURSTENBERGER

claire.furstenberger@caf68.caf.fr – 06.46.45.64.20



Convention territoriale globale

Colmar Agglomération

*Un projet social de territoire
au service des habitants*



Les objectifs de la Convention Territoriale Globale 2025 - 2029



» **Axe 1 : Développement d'une stratégie concertée de la petite enfance**

Maintenir et créer de l'offre d'accueil collectif en PSU (Prestation de service unique)

- Transformation de halte-garderie en crèche, augmentations de places...

Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) sur Colmar

Promouvoir l'accueil individuel sur tout le territoire

- Renforcement du rôle des Relais petite enfance sur le territoire

Créer un réseau de la petite enfance

- Création d'un groupe projet réunissant les acteurs de la petite enfance



» **Axe 2 : Développement du soutien à la parentalité adapté aux besoins des familles**

Centraliser les informations et ressources pour mieux orienter les familles

- Projet de Maisons pour les parents

Maintenir et renforcer le réseau local de soutien à la parentalité

- Développement des actions du Réseau Local Parents (rencontres futurs et jeunes parents, cafés des parents, ...)

Sensibiliser au développement du programme CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) sur tout le territoire

- Rencontre avec les porteurs de projets potentiels



» **Axe 3 : Maintien et développement de l'offre d'accueil et d'animation en direction des enfants et des jeunes**

Répondre à la saturation des structures périscolaires et extrascolaires par un développement des places

- Extension et agrandissement de l'offre d'accueil en périscolaire
- Projets de plans mercredi

Soutenir la mobilité et l'accessibilité des jeunes

- Etude d'une extension du dispositif « Bourse aux Permis »

Renforcer l'implication citoyenne des jeunes et le soutien aux structures ados



» **Axe 4 : Conduite d'une réflexion sur l'animation de la vie sociale**

Restructurer le centre social de Colmar pour étendre son activité

- Amélioration et développement des lieux d'accueil sur les 3 sites
- Développement du projet Familles (ACF) dans le cadre du projet social 2025-2028
- Développement Projet Jeunes 12-25 : « Promeneurs du Net »
- Redynamisation du conseil participatif du centre social

Soutenir le développement des nouveaux espaces de vie sociale sur le territoire



» **Axe 5 : Garantir et favoriser l'accès aux droits, aux services, au logement pour maintenir le lien social et lutter contre l'isolement**

Améliorer le maillage de l'offre en matière d'accès aux droits par des services de proximité

- Projet d'un service mobile d'accès et d'accompagnement au numérique en itinérance sur le territoire

Répondre à la mise en place du parcours naissance

- Perspectives de mise en place d'information collective naissance 1er enfant sur Colmar et Colmar Agglomération

Faciliter l'accès aux logements des jeunes tout en luttant contre l'isolement

- Projet d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)
- Développement de la cohabitation intergénérationnelle

» **Axe transversal 1 : Valoriser les métiers de la petite enfance, de l'animation et de la jeunesse**

- Conduite d'un diagnostic spécifique des besoins des structures périscolaires
- Organisation d'un forum local pour l'attractivité des métiers de l'enfance et de l'animation

» **Axe transversal 2 : Renforcer la coopération entre les partenaires et la communication à destination des familles**

- Améliorer la lisibilité de l'offre en service à destination des familles et l'interconnaissance entre les acteurs
- Poursuite de la dynamique de réseau partenarial initié par les Assises de l'Enfance et de la Jeunesse organisées trimestriellement sur le territoire

» **Axe transversal 3 : Réorganisation du pilotage et de la gouvernance du projet de territoire**

- Organiser des rencontres régulières avec les représentants des communes, des partenaires, des structures pour une meilleure appropriation/visibilité de la démarche
- Aller vers une démarche plus « descendante » avec des temps de restitution réguliers aux partenaires des décisions/compte rendus et synthèse des instances de pilotage